



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

paiement

Question écrite n° 25507

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à l'annonce faite le 25 juin 2003 d'un programme « Pour vous faciliter l'impôt », demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie l'état actuel de mise en place et les perspectives d'action du centre pilote du prélèvement automatique devant être installé à Lyon en septembre 2003, avec le but de simplifier visiblement et complètement la vie du contribuable.

Texte de la réponse

Le centre prélèvement service de Lyon a été mis en place le 9 septembre 2003. Il a pour mission d'assurer, pour toute question relative à la vie d'un contrat de prélèvement automatique mensuel ou à l'échéance, d'une part, l'accueil à distance des contribuables et d'autre part, l'assistance des postes comptables. Il est compétent pour traiter aussi bien des demandes d'adhésion, de modification ou de remboursement, que toute réclamation formulée par le contribuable. Il assiste également les postes comptables en cas de question complexe posée au guichet. Les départements actuellement expérimentateurs sont l'Ain, la Loire et le Rhône. Un bilan prévu en janvier 2004 permettra d'envisager l'extension éventuelle de ce service à d'autres départements.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25507

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7387

Réponse publiée le : 1^{er} décembre 2003, page 9212